



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N°147/2025

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Mouvements de crédits en section d'investissement –
budget principal Ville 2025**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2025 adoptant le budget principal Ville 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2025 approuvant la fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre (sauf crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal lors de ses séances du 3 juillet 2025 et du 2 octobre 2025 approuvant des décisions modificatives budgétaires du budget principal Ville 2025 ;

Considérant les besoins de crédits identifiés en section d'investissement sur le budget principal 2025 ;

Considérant la nécessité d'opérer des mouvements de crédits afin de répondre à ces besoins ;

DÉCIDE

Article 1 : de procéder en section d'investissement aux mouvements de crédits suivants :

Opérations / Comptes concernés	Motifs d'ajustement des crédits	Dépenses ajoutées ou retirées
Opération 14 « Travaux des bâtiments » - compte 21351 Installations générales des constructions – bâtiments publics	Coût supplémentaire réfection de la toiture du DOJO, validation de l'option de reprise des châssis de désenfumage	+ 7 400,00 €
Opération 15 « Matériels divers des services techniques » - compte 21838 Autres matériels informatiques	Acquisition d'un ordinateur	+ 660,00 €
Opération 17 « Travaux de voirie et signalisation » - compte 2151 Réseaux de voirie	Coût inférieur réfection de la rue du Pont Roy	- 11 950,45 €
Opération 17 « Travaux de voirie et signalisation » - compte 21578 Autre matériel technique	Acquisition d'un luminaire « Octobre rose »	+ 1 322,16 €

Opérations / Comptes concernés	Motifs d'ajustement des crédits	Dépenses ajoutées ou retirées
Opération 26 « Mobiliers et matériels administratifs » - compte 2051 Concessions et droits similaires	Mise en service, paramétrage et formations pour un nouveau logiciel de gestion des courriers	+ 3 357,00 €
Opération 27 « Mobiliers et matériels scolaires » - compte 2188 Autres	Acquisition d'une machine à laver	+ 600,00 €
Compte 276348 Créances sur collectivités publiques – Autres communes	Ajustement subvention budget annexes Lotissement des Naïades	- 1 388,71 €
TOTAL :		0 €

Article 2 : de dire que le Conseil Municipal sera informé de ces mouvements de crédits dès sa prochaine séance.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 09/10/2025

Le Maire,

Pierre GUIBLIN

